



Lundi 7 mai 2018

Marie-Jeanne Verny
Professeure des Universités
Présidente du CREO-Lengadòc
lengadoc@felco-creo.org

à Madame la Rectrice de
l'Académie de Montpellier

Objet : poste de conseiller pédagogique départemental en occitan pour l'Hérault

Madame la Rectrice,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants : le 11 avril dernier, Patric Roux, conseiller Régional Occitanie, premier vice-président de l'Office Public de la langue occitane, nous annonçait avoir eu l'assurance des services du Rectorat que le poste de CPD occitan, (dont ces mêmes services avaient annoncé la suppression au mois de mars dernier – après 30 années d'existence –), était rétabli, ce après une mobilisation massive associant, outre le CREO que je préside, parents d'élèves, enseignants, élus, organisations syndicales. En ce qui concerne le CREO, cette annonce nous semblait devoir être confirmée par la publication du poste.

Or, ce vendredi 4 mai, invitée par le SE/UNSA Hérault à une audience à la DSDEN, j'ai eu la stupéfaction d'apprendre que si des moyens avaient bien été affectés sous la forme de deux demi-décharges, il n'était pas question, pour le moment, de publier un poste de conseiller pédagogique départemental affecté au département de l'Hérault.

J'en ai bien entendu aussitôt informé les services de la Région et de l'Office Public de la Langue Occitane.

Le CREO, pour sa part, ne saurait tolérer cette remise en cause de 30 ans de fonctionnement.

Certes, les services de la DASEN ont accepté de maintenir les moyens budgétaires qui avaient servi, en 2017-2018, de solution transitoire après le départ de la précédente conseillère pédagogique (½ décharge sur Béziers, ½ décharge sur Montpellier).

Mais c'est un poste que le CREO réclame, dûment publié avec commission de recrutement apte à juger des compétences en langue et culture occitanes des candidats. C'est aussi, en cas de non-disponibilité d'un collègue, une extension de l'appel aux niveaux académique et inter-académique.

Madame la Rectrice, nous faisons appel à vous pour régler cette situation et faire que notre académie se mette ainsi en conformité avec les engagements des Ministères successifs en faveur de l'enseignement des langues régionales de France.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à notre attachement au service public de l'Education Nationale, et d'accepter l'expression de nos salutations respectueuses.

Annexe 1 : rappel des termes de la pétition qui a recueilli près de 2000 signatures :

Les soussignés, enseignants, parents, élus, responsables syndicaux, ou simples citoyens, demandent, avec le CREO Languedoc (<http://www.felco-creo.org/>), le maintien de ce poste dont la suppression a été brutalement annoncée par les services académiques de l'Hérault, le 13 mars 2018, alors même qu'il existe depuis l'organisation de l'enseignement des langues régionales en 1982 (circulaire 82-281) et dont la circulaire 2001-166 définit la fonction ([réaffirmée par la convention cadre signée avec l'État le 26 janvier 2017](#) (§ 8-4 : « encadrement ») :

« un ou des conseillers pédagogiques chargés plus spécialement de suivre ces enseignements. Il convient d'affecter au moins un de ces personnels pour chacun des départements des académies concernées par le présent programme ; ils ont pour mission d'aider à la mise en œuvre et au développement des différentes modalités d'enseignement de langues régionales. » (circulaire 2001-166)

Outre les tâches inhérentes à la fonction de conseiller pédagogique, le CPD occitan a en charge :

- la conception du projet académique en langue occitane pour les écoles, son suivi et sa mise en place toute l'année ;
- l'organisation des rassemblements départementaux en juin qui sont l'aboutissement du projet pédagogique annuel ;
- le pilotage d'un stage académique interdépartemental de formation linguistique et didactique ;
- l'accompagnement des projets spécifiques aux écoles ;
- le suivi des enseignants bilingues des 4 sites du département (Clermont l'Hérault, Mireval, Nelson Mandela-Béziers, Sévigné et Francis-Garnier-Montpellier);
- les interventions en langue et culture occitanes dans les écoles.

Annexe 2 : copie du courrier adressé en septembre dernier

à Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale de l'Hérault

Monsieur,

Le CREO a appris que le poste de conseiller pédagogique en occitan pour le département de l'Hérault était resté vacant suite à l'affectation de Madame Esco sur une autre fonction. Nos collègues du premier degré nous ont informés de la mise en place pour l'année 2017-2018, d'un groupe départemental composé de 2 animatrices langues et d'une coordinatrice.

Les postes de conseillers pédagogiques départementaux sont d'une grande importance pour la coordination de l'enseignement de l'occitan dans le premier degré. Le CREO, pour sa part, souhaite qu'une solution pérenne soit d'ores et déjà étudiée pour être mise en place à la rentrée 2018 afin de continuer à assurer le développement de l'enseignement public de l'occitan dans l'Hérault.

Il nous paraît que si des difficultés subsistent pour recruter un conseiller pédagogique à plein temps au niveau du département, il serait opportun d'élargir l'appel à l'académie de Montpellier voire à l'académie de Toulouse, où existe un vivier de candidats plus important pour ce type de poste, dans la mesure où l'enseignement bilingue public occitan-français y est notoirement plus développé que dans la nôtre.

Dans l'attente d'une réponse au sujet de cette situation critique, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à notre dévouement au service public de l'Education Nationale.